

Sayad Ammar ben Mohad ben Boudjemah

dit Osmani Ammar ben Boudjemah

Cote de référence	FR ANOM COL H 1497
Code de communication	zone générique = FM, zone cote = H1497/sayadammar
Condamné en	1912
Envoyé en	Guyane française
N° matricule	40994 / 13649

Ce dossier contient notamment

Correspondance particulière

Informations

Le dossier contient une pétition des habitants de sa commune en sa faveur. Réhabilité par arrêt de la cour d'appel de la Guyane en date du 6 octobre 1925.

Communicabilité

Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).

Document complémentaire : le registre des matricules

